

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland



**23^{ème} SESSION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION D'ONU-HABITAT**

Nairobi du 11 au 15 AVRIL 2011

*DECLARATION DE SON EXCELLENCE CLOBERT TCHATAT,
MINISTRE DU DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE L'HABITAT DE
LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN*

Avril 2011

MONSIEUR LE DIRECTEUR EXECUTIF D'ONU-HABITAT,
MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION,
EXCELLENCES MESDAMES ET MESSIEURS,

Le Cameroun se réjouit de prendre part, aux côtés de ses pairs du monde entier à cette vingt-troisième session du Conseil d'Administration d'ONU-Habitat.

Nous voulons dans un premier temps remercier Monsieur Joan CLOS, Directeur Exécutif d'ONU-HABITAT pour la bonne organisation de cet important évènement, ainsi que le gouvernement Kenyan pour l'accueil très chaleureux dont notre délégation est l'objet depuis son arrivée.

Nous nous permettons également, Monsieur le Président, de vous transmettre ainsi qu'à tous les membres de votre bureau, nos félicitations pour votre élection à la tête de ce conseil d'administration.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Cette session du Conseil d'Administration d'ONU-Habitat se tient dans un contexte mondial marqué par une urbanisation de plus en plus poussée ; par son ampleur et son rythme, elle affecte gravement l'équilibre territorial et humain des zones tant urbaines que rurales de la grande majorité des pays, notamment ceux en développement, aggravant d'autant les inégalités.

Le défi majeur est la maîtrise de ce phénomène qui interpelle aujourd'hui nos pays et fait de ces assises un moment privilégié de réflexion et de partage ; il invite nos gouvernements respectifs à prendre des actions collectives pour amener l'humanité à reconnaître les droits de chaque individu à l'accès à la terre, au logement et aux services urbains de base.

J'apprécie, en conséquence, que la 23^{ème} session du Conseil d'Administration d'ONU-Habitat ait retenu pour thème central « **Instaurer un développement urbain durable en assurant plus largement un accès équitable à la terre, au logement, aux services de base et aux infrastructures** ».

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Au Cameroun, comme dans la plupart des pays en développement, l'occupation des espaces urbains s'est effectuée dans des conditions souvent anarchiques.

.D'une manière générale, la forte croissance démographique observée induit un déséquilibre important de l'offre et de la demande en logements et en services urbains qui entraîne une dégradation considérable des conditions d'habitat. Les dernières statistiques disponibles font état d'un déficit global de 500 000 logements ; elle se traduit par une prolifération de l'habitat précaire dans les quartiers spontanés et sous-intégrés.

Par ailleurs, la très forte pression exercée sur le foncier urbain, du fait de la rareté des terrains viabilisés dans les grandes villes, se traduit par une importante spéculation en la matière.

Enfin, les mécanismes existants ne permettent toujours pas à la grande majorité de la population, d'accéder aux financements, à cause du faible niveau des revenus et des garanties bancaires exigées.

Excellences, Mesdames et messieurs,

Face à ce constat, le Cameroun a engagé, depuis quelques années, une série d'actions visant la maîtrise des effets induits de l'urbanisation.

Ainsi, le Gouvernement s'est fixé à moyen et long termes, un ensemble d'objectifs de développement visant, à faire du Cameroun à l'horizon 2035,

"un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité". Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, qui définit et précise les axes stratégiques de la mise en œuvre de cette vision pour la première décennie (2010-2020), accorde une place de choix au développement harmonieux du territoire national, à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la résorption des différentes inégalités.

En matière de développement urbain, l'objectif visé est non seulement de maîtriser la croissance des villes et d'en faire des centres de production et de consommation nécessaires à l'essor du secteur industriel, mais également de promouvoir l'émergence des agglomérations périphériques et des villes moyennes ou secondaires capables de structurer les activités économiques dans l'espace urbain, ainsi que des zones rurales environnantes.

Plusieurs programmes visant l'entretien, la réhabilitation et la construction des infrastructures urbaines, l'amélioration de l'accès aux services urbains de base (eau, électricité, gestion des déchets et des eaux usées), la maîtrise de l'occupation des sols (à travers la planification urbaine) et le renforcement des capacités institutionnelles, sont mis en œuvre.

S'agissant particulièrement de la planification urbaine, plusieurs villes du Cameroun sont en train de se doter des documents réglementaires et des outils de planification et de stratégies de développement des villes.

Pour ce qui est des infrastructures, nous avons engagé, au cours des cinq dernières années, un vaste programme de rénovation des infrastructures routières urbaines dans nos principales métropoles pour un montant d'environ 600 millions de dollars.

En matière d'accès aux services de base, les investissements destinés à augmenter le potentiel en matière de production énergétique se traduisent par la construction de plusieurs grands barrages hydroélectriques, notamment à Lom Pangar, Memvele et Mekim, ainsi qu'une centrale à gaz à Kribi qui viendront réguler et renforcer le débit hydraulique et la puissance actuelle, avec 650 mégawatts heures supplémentaires, pour un coût d'environ 1400 millions de dollars.

Par ailleurs, près de 800 millions de dollars ont été mobilisés pour le financement des projets d'accès à l'eau potable dans les centres urbains ; l'objectif pour le gouvernement étant d'atteindre un taux d'accès dans le domaine, de 70% à l'horizon 2020.

En matière d'accès au foncier et au logement, c'est le lieu ici de se féliciter des orientations fortes données par la troisième Conférence Ministérielle Africaine sur le Logement et le Développement Urbain (AMCHUD) tenue à Bamako en novembre 2010.

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Paul BIYA, a prescrit en janvier dernier l'accélération de la réforme foncière qui porte essentiellement sur :

- la facilitation de l'accès à la propriété foncière ;
- la création d'un fonds de constitution des réserves foncières ;
- le développement des partenariats public-privé, dans le cadre des aménagements concertés, etc.

Un vaste programme de constitution de réserves foncières vient d'être lancé autour des principales villes afin de permettre le développement des projets de construction de logements sociaux.

Face à la forte demande, un programme d'urgence de construction de dix mille (10.000) logements sociaux et d'aménagement de cinquante mille (50.000) parcelles vient d'être lancé, qui sera achevé à l'horizon 2013.

Par ailleurs, le gouvernement a mis en place des mesures incitatives en faveur du secteur privé intéressé par des investissements dans la construction des logements sociaux.

S'agissant de la restructuration des bidonvilles, le Gouvernement s'est engagé à éradiquer le phénomène qui touche particulièrement les grandes villes, par la restructuration/rénovation des quartiers péricentraux. Un cadre réglementaire approprié a été adopté par le Gouvernement.

A cet égard, il faut saluer l'initiative d'ONU HABITAT, à travers le Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles, dont la deuxième phase a été lancée en mars 2010 dans trois villes camerounaises, avec le concours de l'Union Européenne et du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM).

Le Cameroun ne peut donc avoir que des avantages à ce que le programme d'activités et le projet de budget présentés par le Directeur exécutif soient adoptés par le Conseil d'Administration.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

D'une manière générale, je voudrais ici réaffirmer solennellement que les différentes actions posées par le Gouvernement camerounais participent du souci d'assurer un développement harmonieux et intégré des villes, profitable à toutes les couches de la population urbaine, surtout les plus vulnérables. L'objectif majeur étant de réduire les inégalités observées dans les villes en termes d'accès à la terre, au logement, aux services de base et aux infrastructures, condition essentielle pour assurer un développement urbain durable. A cet égard, je lance un appel aux partenaires au développement pour accompagner techniquement et financièrement ces efforts. Le Gouvernement fait des efforts, mais les besoins sont énormes.

Je forme enfin le vœu que les présentes assises nous donnent l'occasion d'adopter des stratégies communes à l'échelle internationale, pour apporter des réponses appropriées à ces préoccupations majeures.

Vive la coopération internationale,

Je vous remercie pour votre aimable attention.